

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DE MASTER

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen du master « Psychologie » de l'UFR de Psychologie comme suit :

**1^{ère} année de Master
Mention : Psychologie**

Membres du jury :

Céline DARNON, Président du jury, PU
Michaël DAMBRUN, Vice-président du jury, PU

Semestre 1 :

Catherine AUXIETTE, MCF
Clément BELLETIER, MCF
Sylvie DROIT-VOLET, PU
Magali GINET, PU
Laurie MONDILLON, MCF
Pierre-Jean MARESCAUX, MCF
Delphine MARTINOT, PU

Semestre 2 :

Magali GINET, PU
Marie IZAUTE, PU
Ladislav MOTAK, MCF
Pierre-Jean MARESCAUX, MCF
Laurie MONDILLON, MCF
Armelle NUGIER, MCF

2^{ème} année de Master

Mention : Psychologie - Psychologie, Ingénierie du Comportement Clinique et Sociale (PICCS)

Parcours : PPsychologie, Ingénierie de la Formation, ORientation, et Insertion (PSIFORI)

Membres du jury :

Ladislav MOTAK, Président du jury, MCF

Clément BELLETIER, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Angélique BOREL, MCF A

Pierre-Jean MARESCAUX, MCF

Céline DARNON, PU

Magali GINET, PU

Delphine MARTINOT, PU

Sandrine REDERSDORFF, MCF

Semestre 4 :

Angélique BOREL, MCF A

Pierre-Jean MARESCAUX, MCF

Céline DARNON, PU

Magali GINET, PU

Delphine MARTINOT, PU

Sandrine REDERSDORFF, MCF

2^{ème} année de Master

Mention : Psychologie - Psychologie, Ingénierie du Comportement Clinique et Sociale (PICCS)

Parcours : « Approche Clinique des Troubles, des Inadaptations et de l'Exclusion (ACTIE) »

Membres du jury :

Laurie MONDILLON, Président du jury, MCF

Marie IZAUTE, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Véronique GERMAIN, MCF A

Céline DARNON, PU

Laetitia SILVERT, MCF

Catherine AUXIETTE, MCF

Nadia CHAKROUN-BAGGIONI, MCF

Frédérique TEISSEDRE, MCF

Semestre 4 :

Véronique GERMAIN, MCF A

Céline DARNON, PU

Laetitia SILVERT, MCF

Michel DESERT, MCF

Julia DAUGHERTY, MCF

Frédérique TEISSEDRE, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02/11/2023

Le Président Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

03 NOV. 2023

- Publié le

03 NOV. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.